



MAIRIE
de

MESSIGNY-et-VANTOUX

21380

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

NOMBRE de

Conseillers en exercice	19
Présents	17
Votants	18

L'an deux mille seize, le quatorze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Messigny-et-Vantoux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LEPRETRE, Maire, après convocation légale du 08 novembre 2016.

La séance a été publique.

Présents : MM. Vincent LEPRETRE - Alain DUVERT - Mme Céline PICCIONE - MM. Serge RESSY - Jean-François THIRIOT - Julien OLLAGNIER - Mmes Marie-Madeleine FEBVRE - Françoise TASSIN - M. Mathieu LECLERC - Mmes Virginie BRUCHON - Dominique ROUSSIN - Françoise GAY - M. Jean-Marie DUDA - Mme Evelyne BERINGER - M. Pascal POYEN - Mme Martine ZIEGELMEYER - M. Axel LALUC -

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme Nadine VOLLMER (pouvoir à M. Julien OLLAGNIER)

Absent :

M. Jean-Luc COUTURIER

M. Jean-François THIRIOT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 28 septembre 2016

Mr le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 28 septembre 2016. Il est adopté à l'unanimité.

N° 51/2016

Objet : Modification de la composition des commissions municipales

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, suite à la démission de Monsieur Vincent LEBROT et à l'installation de Monsieur Axel LALUC dans son mandat de conseiller municipal, il convient de modifier la composition des six commissions municipales créées par délibération n° 34/2014 du 14 avril 2014, modifiées par délibération n° 02/2015 du 24 mars 2015 et n° 29/2016 du 02 mai 2016 comme suit :

- Commission bâtiments, voirie, réseaux, travaux,
- Commission urbanisme,
- Commission scolaire, sociale, solidarité, éducation, jeunesse & sport,
- Commission communication, cadre de vie,
- Commission animation, manifestation, vie associative & culturelle, affaires économiques, commerces, artisanat,
- Commission finances communales et intercommunales.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-22 du CGCT, le Maire est président de droit des commissions ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE comme suit la composition des commissions municipales créées par délibération n° 34/2014 du 14 avril 2014, modifiées par délibération n° 02/2015 du 24 mars 2015 et n° 29/2016 du 02 mai 2016 comme suit :

Commission Bâtiments - voirie - réseaux - travaux

Vice-Président : Serge RESSY

Membres : Mme FEBVRE Marie-Madeleine, M. Mathieu LECLERC - Mmes Dominique ROUSSIN - Françoise GAY - MM. Jean-Luc COUTURIER - Pascal POYEN - Axel LALUC -

Commission Urbanisme

Vice-Président : M. Jean-François THIRIOT

Membres : M. Julien OLLAGNIER - Mmes Dominique ROUSSIN - Françoise GAY - MM. Jean-Luc COUTURIER - Jean-Marie DUDA - Mme Martine ZIEGELMEYER - M. Axel LALUC -

Commission Scolaire - Sociale - Solidarité - Education - Jeunesse et Sport

Vice-Présidente : Mme Céline PICCIONE

Membres : M. Julien OLLAGNIER - Mmes Nadine VOLLMER - Dominique ROUSSIN - Françoise GAY - Evelyne BERINGER - Martine ZIEGELMEYER -

Commission Communication - Cadre de vie

Vice-Président : M. Alain DUVERT

Membres : Mme Céline PICCIONE - MM. Serge RESSY - Julien OLLAGNIER - Mmes Françoise TASSIN - Nadine VOLLMER - M. Mathieu LECLERC - Mme Dominique ROUSSIN -

Commission Animation - Manifestation - Vie associative & culturelle - Affaires économiques - commerces - artisanat

Vice-Président : M. Jean-François THIRIOT

Mme Céline PICCIONE - M. Serge RESSY - Mmes Virginie BRUCHON - Dominique ROUSSIN - M. Pascal POYEN -

Commission Finances communales et Intercommunales

Vice-Président : M. Julien OLLAGNIER

Membres : MM. Serge RESSY - Jean-François THIRIOT - Mmes Dominique ROUSSIN - Françoise GAY - M. Jean-Marie DUDA -

N° 52/2016

Objet : Travaux d'enfouissement des réseaux rue du Château - participation financière à verser au SIERT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 22/2015 du 24 mars 2015, le Conseil Municipal a transféré au SIERT de PLOMBIERES-LES-DIJON la compétence suivante :

- Maîtrise d'ouvrage de tous les investissements (renforcements, enfouissements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses) portant sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des aires de jeux et des terrains de sports, les prises d'illuminations et la mise en valeur par la lumière des monuments et/ou bâtiments publics.

Il expose que les travaux d'enfouissement des réseaux secs rue du Château sont réalisés par le Syndicat d'Electrification de Plombières-les-Dijon dans le cadre de cette compétence transférée, que le coût global de l'opération, maîtrise d'œuvre comprise s'établit à 153 877 euros TTC et qu'une participation financière de la Commune est sollicitée à hauteur de 40 000 euros,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le montant de la participation financière à verser au SIERT de PLOMBIERES LES DIJON dans le cadre de la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs rue du Château, soit 40 000 euros.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2016 de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Mme Françoise Gay pose la question de savoir à qui il appartiendra de procéder à la remise en état du revêtement de la chaussée. M. le Maire indique que l'entreprise chargée de la réalisation des travaux devra procéder à la réfection de la chaussée au droit des tranchées ouvertes, dès que les matériaux de remblais se seront tassés. Il précise cependant que, s'agissant d'une voie départementale, il revient au Conseil Départemental de procéder à la réfection globale de la chaussée, mais que ces travaux ne sont pas programmés à l'heure actuelle.

N°53/2016

Objet : Indemnité de conseil à Madame le Receveur pour l'année 2016

Il est proposé à l'Assemblée d'attribuer à Madame Michèle SOULIER, Comptable du Trésor chargée des fonctions de Receveur de la Commune, le taux maximum, soit 100 %, de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰
Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰
Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰
Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰
Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰
Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰
Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰
Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

Soit un montant de 446,94 euros.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à Madame Michèle Soulier, Comptable du Trésor chargée des fonctions de Receveur de la Commune, le taux maximum, soit 100 %, de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, soit un montant de 446.94 euros.

N°54/2016

Objet : Acquisition d'un véhicule

Monsieur Serge Ressay, Adjoint au Maire, rappelle que lors de l'élaboration du budget primitif 2016, il avait été inscrit des crédits afin de procéder à l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les Services Techniques de la Commune.

Après réflexion, il a été convenu de conserver le fourgon Opel Movano pour le transport de gros volumes, et d'acquérir un véhicule utilitaire plus petit complémentaire de type fourgonnette.

Après consultation de plusieurs concessionnaires, et au vu des devis fournis, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir un véhicule utilitaire de marque RENAULT - Type Kangoo Express maxi grand volume - pour un montant de 13 643.40 euros HT, soit 16 372.08 euros TTC - hors frais d'immatriculation - auprès de la Société DIJON AUTOMOBILES SAS - 04, bd des Diabls Bleus - 21000 DIJON.

Il est précisé que le prix annoncé comprend l'aménagement de la partie arrière du véhicule avec un plancher bois et un habillage latéral et la fourniture et l'installation d'un crochet d'attelage.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir un véhicule utilitaire de marque RENAULT - Type Kangoo Express maxi grand volume - pour un montant de 13 643.40 euros HT, soit 16 372.08 euros TTC - hors frais d'immatriculation - auprès de la Société DIJON AUTOMOBILES SAS - 04, bd des Diables Bleus - 21000 DIJON.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les formalités liées à l'acquisition de ce véhicule.

Questions diverses

- Etude réhabilitation du site de la décharge

M. le Maire informe l'Assemblée que l'étude relative à la réhabilitation du site de la décharge a été restituée auprès des Membres de la Commission Travaux, et a été transmise à Madame la Préfète de la Côte d'Or et à la DREAL. La Commune est donc l'attente du retour de la DREAL quant aux prescriptions qui devront être mises en œuvre pour réhabiliter le site.

- Audit patrimonial

M. Julien Ollagnier informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'audit patrimonial en cours, une visite de tous les bâtiments communaux s'est déroulée début novembre 2016, et qu'une première restitution des diagnostics accessibilité et énergétique aura lieu auprès des membres des Commissions Travaux et Finances le 22 novembre 2016.

- Décès de M. Marcel MULLER

M. le Maire informe l'Assemblée du décès de M. Marcel Muller, élu conseiller municipal en 1959.

- Vigilance cambriolages

M. le Maire relaie une information de la Gendarmerie qui attire l'attention des administrés quant à une recrudescence des cambriolages dans les communes voisines ; il convient donc de rester particulièrement vigilant.

M. Mathieu Leclerc pose la question des modalités de mise en œuvre du dispositif « voisins vigilants ».

M. le Maire indique qu'un contact sera pris avec la Gendarmerie afin d'examiner ces modalités, et qu'une réunion d'information des administrés pourra être organisée à la suite.

- Trisomie 21

Mme Marie-Madeleine Febvre rappelle que le petit déjeuner organisé dans le cadre de l'opération Trisomie 21 aura lieu le dimanche 20 novembre 2016 à 8h.

- Stationnement gênant

M. Jean-Marie Duda signale que le stationnement intempestif de véhicules rue Sambain occasionne des gênes pour les piétons qui doivent emprunter cette rue. Il suggère que des dispositions soient prises pour libérer au moins un des deux trottoirs. M. le Maire répond qu'une suite sera donnée.

- Concassage de matériaux pour la réfection des chemins

M. le Maire informe, qu'après accord de la DREAL, le concassage de cailloux stockés sur le site de l'ancienne décharge est terminé et que les matériaux serviront à la réfection des chemins.

- Dépôt de terre/gravats

M. Mathieu Leclerc signale que des camions auraient déchargé des gravats et de la terre sur un terrain privé situé route de Saussy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 30.

Le secrétaire de séance,
Jean-François Thiriot